



PV COMMISSION SPORTIVE D25 8 mai 2024

1. Championnat par équipes journée 19

- **D25 D3 poule 1 Pontarlier 4 / Torpes 5**

Torpes 5 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D4 poule 1 Roche Besançon 14 / Champlive 4**

Champlive 4 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

De plus, le rapport de JA de la feuille de rencontre relate un problème comportemental d'un joueur de Champlive envers l'un de ses adversaires.

→ Dossier en cours d'instruction transmis aux membres de la Commission Sportive.

- **D25 D4 poule 2 Champlive 5 / Frasne 2**

Champlive 5 a joué à 3 joueurs (2^{ème} fois, RAS).

- **D90 D1 poule 2 Seloncourt 4 / Montbouton 2**

Manque les signatures des 2 capitaines au recto de la feuille.

→ Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre, des coches rouges sont là pour le rappeler lors du blocage de la feuille GIRPE qui n'aurait pas dû être effectué sans compléter ces signatures manquantes

Tous les classements de la phase 2 avec les montants / descendants prévisionnels seront en ligne dès les prochains jours sur le site du Comité du Doubs, page dédié au Championnat par équipes <https://doubstt.com/championnat-departemental/>

2. Championnat titres par équipes

Les rencontres des titres districts doivent être jouées pour le vendredi 24 mai :

- D25 D1 : **SM MORTEAU 1** reçoit **CA PONTARLIER 3**
- D25 D2 : **ALE PELOUSEY 2** reçoit **AP BOUCLANS 2**
- D25 D3 : **FR LES BANNO 2** reçoit **CA PONTARLIER 4**
- D25 D4 : **TT ROCHE-BESANÇON 14** reçoit **CA PONTARLIER 5**

- D90 D1 : **CC DANJOUTIN 4** reçoit **ATT GRANDVILLARS 2**
- D90 D2 : **SAVOUREUSE CHÂTENOIS 3** reçoit **ENT. VOUJEAUCOURT ETOUVANS 1**
- D90 D3 : **FR VEZELOIS 4** reçoit **PPC FESCHES-LE-CHÂTEL 3**
- D90 D4 : **MONTBOUTON 3** reçoit **PPC BAVANS 6**

Les vainqueurs sont convoqués pour les titres de champion Doubs & Belfort le vendredi 31 mai à 20h00 à Valdahon.

3. Championnat jeunes

- **D25 Cadet phase 2 journée 14 Saint-Ferjeux 1 / Thise 1**

Brûlage du joueur de Saint-Ferjeux Roméo HELLE qui a joué avec Saint-Ferjeux 1 alors qu'il avait disputé la rencontre précédente avec Saint-Ferjeux 2 se trouvant dans la même poule (dernier point de l'article I.112.1 des règlements sportifs fédéraux).

→ Les 3 parties gagnées par le joueur ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 2-8 en faveur de Thise au lieu de 5-5. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

- **D25 Cadet phase 2 journée 17 Saint-Ferjeux 2 / Roche Besançon 1**

Brûlage du joueur de Saint-Ferjeux Baptiste BERTOLIN qui a joué avec Saint-Ferjeux 2 alors qu'il avait disputé les autres rencontres avec Saint-Ferjeux 1 se trouvant dans la même poule (dernier point de l'article I.112.1 des règlements sportifs fédéraux).

→ L'équipe déjà incomplète n'ayant plus qu'un joueur qualifié sur la feuille, la rencontre est perdue par pénalité 0-10 (avec 0 point-rencontre) par Saint-Ferjeux. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

- **D90 Minime phase 2 journée 15 Maîche 1 / Châtenois-les-Forges 2**

Brûlage du joueur de Châtenois Jocelyn HENRIQUES-ROMAN qui avait joué au moins 2 rencontres avec Châtenois 1 lors des journées précédentes.

→ Les 2 parties gagnées par le joueur ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 10-0 en faveur de Maîche au lieu de 8-2. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

- **D90 Minime phase 2 journée 17 Châtenois-les-Forges 2 / Bavans 4**

Brûlage du joueur de Châtenois Jocelyn HENRIQUES-ROMAN qui avait joué au moins 2 rencontres avec Châtenois 1 lors des journées précédentes.

→ Les 3 parties gagnées par le joueur ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 0-10 en faveur de Bavans au lieu de 3-7. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

- **D90 Minime phase 2 journée 19 Châtenois-les-Forges 2 / Danjoutin 1**

Brûlage de la joueuse de Châtenois Ivana PETROVIC qui avait joué au moins 2 rencontres avec Châtenois 1 lors des journées précédentes.

→ Les 3 parties gagnées par la joueuse ne sont pas comptabilisées dans le score de la rencontre. Le score devient 5-5 au lieu de 8-2. Les parties individuelles sont conservées pour les points-classement des joueurs.

Les finales par équipes jeunes se dérouleront à Thise le samedi 1^{er} juin. Sont convoqués pour ces finales :

- En cadets :
ROCHE-BESANCON 1, THISE 1, ST FERJEU 2, ST FERJEU 1 (remplaçant PONTARLIER 1)
BELFORT 1, BAVANS 2, CHATENOIS 1, BAVANS 1 (remplaçant BELFORT 2)
- En minimes :
BAUME LES DAMES 1, POUILLEY-LES-VIGNES 1, PELOUSEY 1, ORNANS 1
MAICHE 1, SELONCOURT 1, BAVANS 4, BELFORT 3 (remplaçant DANJOUTIN 1)



Jean-Michel HELLER
Commission Sportive Départementale